

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 534

présenté par
M. Balanant, M. Terlier et M. Pradal

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 32, substituer aux mots :

« de ce juge porté devant la chambre de l'instruction, celle-ci »

les mots :

« du juge des libertés et de la détention, la chambre de l'instruction ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.